



Intervention d'une autorité coutumière, sa Majesté Ousmane-Amirou Dicko, Émir du Liptako.

Cas pratique de gestion de conflit pouvant servir de référence pour
la paix et la médiation efficace dans le cadre de la gouvernance
environnementale dans l'Émirat du Liptako (Burkina Faso).

Produit par :



Avec le soutien de :



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG

Note de Pratique

Intervention d'une autorité coutumière, sa Majesté Ousmane-Amirou Dicko, Émir du Liptako.

Cas pratique de gestion de conflit pouvant servir de référence pour la paix et la médiation efficace dans le cadre de la gouvernance environnementale dans l'Émirat du Liptako (Burkina Faso).

Collaborateurs et clause de non-responsabilité : Le projet "Pour une approche plus environnementale de la paix dans la Liptako Gourma" est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre TrustWorks Global (TWG) et l'Institut européen de la paix (EIP). Le projet est financé par le Grand-Duché de Luxembourg. Cette note exprime les points de vue des organisations chargées de la mise en œuvre et les partenaires engagés dans ce projet, mais il ne représente pas les points de vue ou la politique officielle du Grand-Duché de Luxembourg.

Licence : Cette note est protégée par les droits d'auteur de TWG et de EIP. Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Cette note ne peut être utilisée à des fins commerciales.

Contents

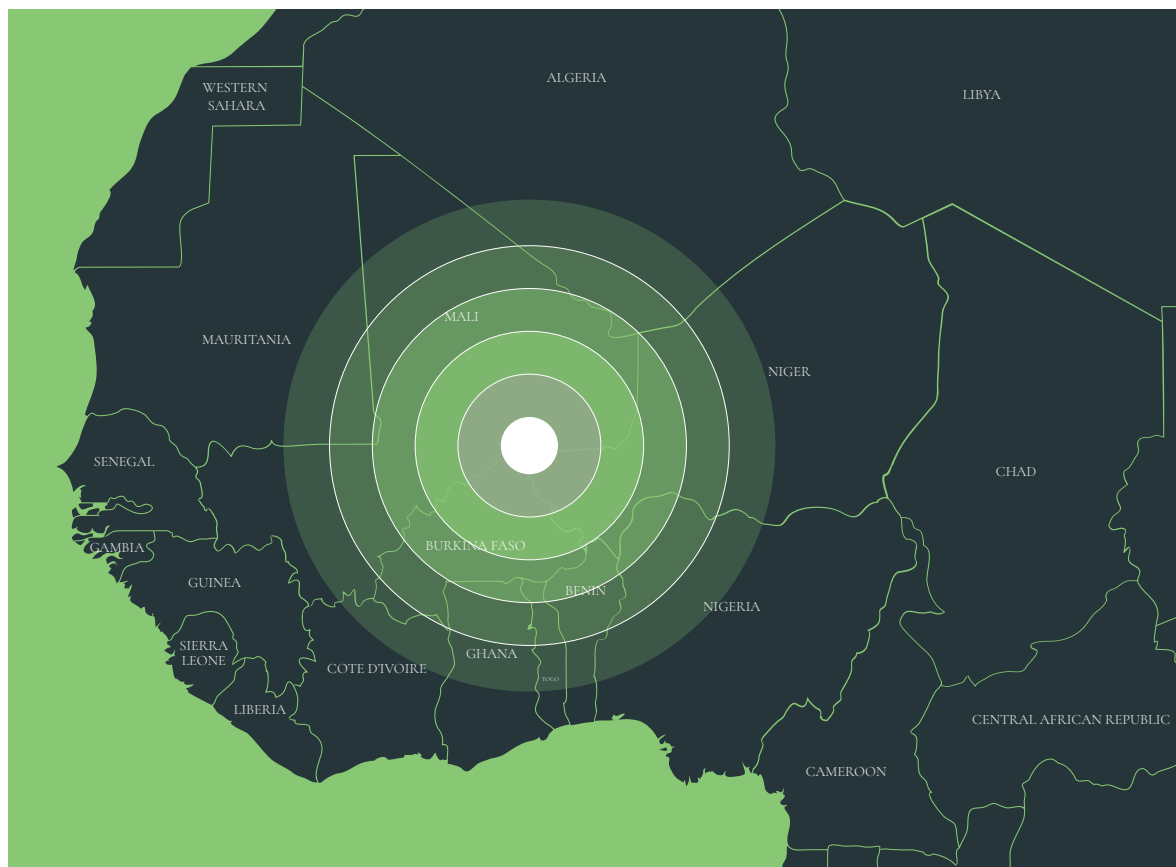
A propos de la région du Liptako Gourma	4
A propos du projet TWG-EIP	5
A propos de l'Émir et l'Émirat du Liptako	6
1. Introduction : une crise complexe dans l'Émirat du Liptako	7
2. Contexte : deux cas de terres contestées	8
3. L'approche coutumière	9
3.1 Des considérations environnementales	
3.2 Processus de médiation	
3.3 Résultats	
4. Leçons apprises et réflexions	11

A propos de la région du Liptako Gourma

La région frontalière du Liptako Gourma enjambe le Burkina Faso, le Mali et le Niger et s'étend sur une superficie d'environ 370.000 km². La région est constituée de près de 80 pour cent de ruraux et l'élevage représente un élément clé de l'économie rurale de la zone, à la fois en termes de poids économique, mais également de facteur structurant des espaces ruraux. Ce qui rend la région du Liptako Gourma particulièrement d'intérêt est le fait qu'elle est constituée de zones notamment désaffectées et des plus déshéritées des trois pays, malgré la potentialité

agropastorale, halieutique, faunique et minière de l'espace.

Ceci est dû à une crise complexe, qui comprend la variabilité climatique, une compétition féroce pour des ressources rares, la pauvreté et la pression démographique, aggravée par des troubles politiques et de gouvernance. Tous ces facteurs permettent d'accroître la violence qui depuis 2015, s'est propagée dans toute la région du Liptako Gourma.



A propos du projet TWG-EIP

La stabilité et la résilience des régions comme le Liptako Gourma sont gravement menacées par les effets combinés de la violence, de la mauvaise gouvernance, et des vulnérabilités environnementales. Pourtant, les efforts de paix intègrent rarement une compréhension profonde des facteurs environnementaux qui sous-tendent le conflit ou la paix. C'est donc avec le soutien de la direction de la défense du ministère des affaires étrangères et européennes du gouvernement luxembourgeois, que l'Institut Européen de la Paix et TrustWorks Global ont lancé le projet "Pour une approche plus environnementale de la paix dans le Liptako Gourma".

Ce projet appuie les efforts existants visant à mieux gérer et résoudre les conflits dans la région du Liptako Gourma par l'application d'une approche plus environnementale de la paix. Plutôt que de mettre en place une initiative de paix de plus, il soutient certains acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux existants de médiation et stabilisation, en y contribuant cet angle particulier de gestion des ressources naturelles qui permet aux processus de paix de mieux répondre aux causes profondes du conflit, et d'apporter des dividendes de la paix concrètes qui favorisent la pérennité des accords.

Dans le cadre du projet, cette note de pratique a été préparée par sa Majesté, Ousmane-Amirou Dicko, Émir du Liptako, avec le soutien de l'équipe du projet TWG-IEP : Arthur Boutellis, Oli Brown, Boubacar Ba, Albert Martinez and Amy Dallas. Elle est également informée par l'atelier qui s'est tenu à Niamey du 2 au 4 mai 2023.



A propos de l'Émir et l'Émirat du Liptako

L'Émirat du Liptako est un territoire fondé en 1809-1810 par les Peuls Férobès venus de l'empire Peul du Macina depuis 1709, soit un siècle avant la création de l'Émirat. Cet espace se situe dans l'actuel Burkina Faso.

Auparavant, le territoire s'étendait du centre Mali au nord du Burkina Faso et jusqu'au Liptako du Niger. Cependant, depuis le découpage des frontières, l'Émirat couvre actuellement la province du Séno (région du Sahel), dont le chef-lieu est Dori. Avec une superficie de 13.473 km². La population est majoritairement composée de Peuls - Il est peuplé de Peuls venus du Macina qui se sont installés dans la région vers le XVII^e siècle, - Sonrhäï, Touaregs, Gourmantchés, Mossis, Bissa, Foulés, Haoussa, Yoruba, Dogons et Kurumbas. Une telle diversité de population renforce clairement la nécessité d'une approche transfrontalière dans la région Liptako Gourma.

L'Émir est l'autorité coutumière suprême du Royaume du Liptako et membre des sept rois supérieurs du Burkina Faso. L'Émir, garant de la tradition et porteur des valeurs ancestrales, se sert de la sensibilisation, la suggestion, la mise en garde, l'encouragement, et l'éducation afin de :

- contribuer au renforcement de la paix, de la prévention et la gestion des conflits ;
- veiller à la préservation du patrimoine culturel ;
- veiller à la sauvegarde de l'harmonie et de la cohésion sociale ;
- promouvoir le civisme ;
- contribuer à la mobilisation des populations pour les activités de développement ;
- initier des missions de médiation pour la prévention et la gestion des crises et conflits ;
- émettre un avis consultatif sur des questions d'intérêt national ;
- concilier les parties en conflits en matière civile et foncière ;
- sensibiliser la population à bien collaborer avec les forces de défense et de sécurité, pour améliorer leur cohabitation.



1. Introduction : une crise complexe dans l'Émirat du Liptako

L'Émirat du Liptako, à l'instar des pays du Sahel, est témoin d'une crise complexe qui a comme enjeux une compétition grandissante pour le contrôle de ressources, des bouleversements climatiques, une croissance démographique galopante, des niveaux élevés de pauvreté, l'absence d'opportunités économiques et un sentiment de désillusions quant au futur, des tensions communautaires, l'absence de présence étatique et le manque de services sociaux de base et des violences provoquées par des réseaux de crime organisé et des groupes armés non étatiques.

Bien que la région soit soumise à une forte vulnérabilité climatique, ce qui entraîne des impacts importants sur les moyens de subsistance des populations, la régularité des pluies et la sécurité alimentaire, le discours international sur le changement climatique se concentre sur le gaz à effet de serre, son impact sur la fonte des glaciers et sur le niveau des mers. Pourtant, ils existent des phénomènes plus insidieux comme ceux qui se produisent dans la zone du Liptako Gourma.

Deux phénomènes de changements climatiques se juxtaposent :

1. Un Phénomène cyclique de neuf à douze ans qui a un impact assez important sur les communautés, mais pour lequel les communautés ont su, au fil des années, développer des méthodes d'adaptation et de résilience, par exemple, aux sécheresses cycliques au Sahel.
2. Le second phénomène se manifeste beaucoup plus rapide, ce qu'on appelle les phénomènes à fortes magnitudes et à durée limitée. Cela est le choc des sécheresses sur une année entière durant laquelle il n'y a pas de récoltes, et des tempêtes ou des inondations qui surviennent ensuite.

Cela compromet les systèmes traditionnels de résilience par deux éléments essentiels :

- Les modifications du climat risquent aussi d'entraîner des conséquences sur la santé humaine, les ressources en eau, la biodiversité, l'économie et la gouvernance. Face à cette menace, les États faibles et fragiles, les institutions et les systèmes de gouvernement au Liptako Gourma sont mal adaptés. Les modifications engendrées par le changement climatique sur des ressources essentielles à la subsistance des populations, telles que l'eau et la terre, auront un impact significatif sur leur sécurité immédiate et future.
- La persistance de la crise sécuritaire a entraîné des déplacements massifs de populations. A cette situation déjà peu favorable, qui continue à se détériorer à un rythme alarmant, s'ajoute un contexte sécuritaire marqué par la montée du banditisme, les conflits fonciers, la mise en place de groupes d'autodéfense à base communautaire. Par conséquent, la région a vécu une aggravation de la violence au cours des dix dernières années, avec des milliers de victimes et déplacés internes.

Cela d'autant que le développement de la construction des États et des gouvernements a été privilégiée par rapport à la construction de la résilience des communautés et des populations elles-mêmes. Du fait de la démographie changeante, et de systèmes communautaires de sécurisation développés au cours des siècles mais ont été malmenés, les populations sont aujourd'hui plus vulnérables aux épisodes de violence. La solidarité communautaire n'existe plus de la même façon. Les populations se sont souvent tournées vers la solidarité confessionnelle, ce qui a pu engendrer des conflits qui existent aujourd'hui.

2. Contexte : deux cas de terres contestées

Cette note de pratique porte sur les méthodes de médiation utilisées par l'Émir dans deux cas de terres contestées, le premier dans le village Kampiti et un deuxième dans le village de Katchari, et les considérations environnementales qu'il fallait prendre en compte afin d'atteindre un accord équitable et durable. Les deux villages se situent à moins de dix km à l'Est et l'Ouest de Dori, chef-lieu de la province du Séno, région du Sahel dans le Liptako.

Le premier cas s'agit de l'achat d'un champ d'un villageois par une confession religieuse. Selon le plaignant, des responsables d'une communauté religieuse étaient venus le proposer d'acquérir un terrain sis hors lotissement à l'Est de la commune de Dori, pour une somme de 1 .750.000 Francs CFA (équivalent à 2.630 Euro). Se trouvant dans les besoins financiers aigüés, le villageois a signé un acte de vente en faveur du demandeur.

A l'approche de la saison des pluies, il se rendait sur une partie du champ voulant le préparer pour les semences de la période de la saison des pluies. Quelques jours après le nouvel acquéreur du champ est venu le mettre en garde. L'Émir est ensuite intervenu dans le litige pour trouver un arrangement et une solution consensuelle entre les parties en conflit. Selon le récit d'un témoin villageois dans la zone, un membre de la famille de la chefferie avait vendu une

partie du champ, cependant il avait gardé une partie afin de cultiver et subvenir aux besoins de sa famille. Le seul document attestant la vente était partiellement déchiré, mais il marquait tous les détails importants ; le nom du vendeur, le montant de la vente, la localisation du terrain, le nom de la confession religieuse, et la signature du responsable religieux. Cette vente a soulevé un tollé avec une remise en cause de l'acte de vente sans une concertation de la chefferie coutumière. D'où l'intervention de l'Émir pour trouver une solution en tant qu'autorité coutumière et traditionnelle de la région du Liptako.

Dans le deuxième cas il s'agit d'une demande de terrain de sept hectares, sis hors lotissement accordée à une confession religieuse à l'Ouest de la même Commune. Cette demande a été faite auprès du village Kampiti de la localité. La procédure ne pouvant pas prospérer sans le consentement de l'Émir du Liptako, la confession religieuse a plaider son cas auprès de l'Émir. Dans ce cas de figure l'Émir est intervenu en tant qu'autorité coutumière pour rétablir la vérité des faits et trouver une solution consensuelle dans le mode d'octroi et de concession de l'espace ainsi que les contestations qui y sont survenues.

Les deux cas ayant des similitudes dans les déroulements des faits, l'Émir a ajourné deux débats la semaine suivante afin de mener des enquêtes et trancher les litiges, tout en évitant d'aggraver les tensions sociales existantes et d'ajouter de la pression sur des économies de villageois déjà vulnérables. Son rôle de chef coutumier s'est avéré déterminant dans la logique de rétablissement des droits des acteurs en belligérance dans la zone.

3. L'approche coutumière

3.1 Des considérations environnementales

Dans de telles circonstances, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. On note dans un premier temps que, les populations de l'Émirat, en grande majorité, dépendent de l'agriculture et de l'élevage comme système de production. Dans un deuxième temps, vu l'augmentation démographique vertigineuse sur des terres où les ressources en eaux et en végétation se raréfient, souvent des conflits qui se produisent entre communautés impliquées dans la gestion, l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles.

Ensuite, les transitions environnementales à la suite des changements climatiques qui ont été constatés doivent être pris en compte et régulées par les communautés locales. Une fois qu'un village est devenu démographiquement surchargé, ou quand les espaces agricoles et pastoraux ne sont plus viables, il faut penser à se diriger là où les ressources sont disponibles. Parfois, les responsables du village (Chef

de Village, Imam, Forgeron, notables) organisent des déplacements massifs jusqu'à une cinquantaine de kilomètres pour atteindre un endroit viable. C'est une forme d'exploitation rationnelle des ressources naturelles qui prend en compte la réduction des espaces utiles et utilisables par les communautés locales.

Par exemple, dans le cas où le moteur principal du déplacement est l'eau, les villageois, en raison d'un manque d'eau ou des inondations, se dirigent vers un bas-fond où l'eau est disponible. Dans ce contexte de déplacement, il faut reconstruire tout le système de production et des relations intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs.

Il est important de noter que les identités confessionnelles ne surgissent que lorsque les structures communautaires de bases sont compromises ou disparues, ce qui est malheureusement, une réalité préoccupante au Sahel.



¹ <https://taolex.fao.org/docs/pdf/bkf95496.pdf>

3.2 Processus de médiation

Le propriétaire coutumier du champ à l'Est de Dori, les représentants religieux qui avaient obtenu le terrain du villageois (premier cas) et qui voulaient acquérir le terrain de sept hectares (deuxième cas), le chef et l'imam du village Kampiti dont le champ relevant de la juridiction, ainsi que le chef et l'imam du village Katchari sont tous reçus par l'Émir en tant qu'autorité morale et coutumière de la région de Liptako.

Le premier à prendre la parole, le villageois explique qu'il avait vendu une partie de son champ, pas dans son intégralité, qui est égale à deux hectares. Par opposition, le religieux prétend que le papier susmentionné lui donnait droit à tout le terrain et qu'il n'était pas mentionné la partie exclue de la vente.

Il s'est avéré à l'analyse des faits que les parents et les grands parents du villageois cultivaient le champ et c'est de ce titre de propriété qu'il se prévalait pour le mettre en vente, se considérant le propriétaire légal du champ. Un Émir précédent leur avait octroyé le champ, ce qui était la pratique à l'époque ; la terre était prêtée à chaque villageois, jusqu'à deux ou trois champs dans des zones différentes, qu'il pouvait exploiter selon les impacts du changement climatique et de la variabilité environnementale.

La vente du terrain n'avait ni été cautionnée par le Chef de Village, lequel devait requérir l'autorisation de l'Émir, ni fait l'objet d'une délibération par la Commission Foncière Villageoise, régie par la Loi N° 034-2009/AN portant Régime Foncier Rural¹, adoptée au Burkina Faso, par l'Assemblée Nationale le 16 Juin 2009. Cette Commission Foncière présidée par les autorités Coutumières est chargée de la gestion des terres et doit en principe émettre un avis de conciliation pour toute transaction d'une terre en zone rurale.

A cet égard, les représentants de la communauté religieuse qui voulaient acquérir le terrain auraient dû respecter les procédures idoines pour vérifier si le villageois était le propriétaire légal du terrain, mais respecter également les pratiques traditionnelles de l'Émirat. Dans ce cas, l'Émir a déclaré qu'il était équitable que le villageois garde l'endroit cultivable.

Selon la confession religieuse, la demande des sept hectares à Katchari avait pour but d'envisager une zone d'expansion future. En plus d'un lieu de culte, il prévoyait des dortoirs et des lieux d'enseignements. Bien que leurs intentions soient dignes, il faut prendre en compte la situation actuelle dans l'Émirat du Liptako. Le conflit dans la région du Liptako Gourma se déroule d'un un contexte rural ; à la base, il s'agit d'un conflit lié à la compétition pour les ressources naturelles, notamment la terre et l'eau.

En raison de la pression démographique, le changement climatique et la variabilité environnementale, les populations sédentaires ont tendance à avancer vers les zones pastorales (Peuls et Touaregs). Cependant, cette croissance démographique exerce une pression accrue sur des communautés qui ont déjà subi des chocs répétés et qui sont obligés de partager leurs ressources d'eau, leurs pâturages et leurs services de santé limités. Ces communautés sont toujours à la recherche des zones de disponibilité en eau et en terre. Ainsi, le fait de prendre plusieurs hectares pourrait entraver les mécanismes d'adaptation des villageois.

Une période de délibération a suivi, où l'Émir a participé à des rencontres privées avec chaque partie aux conflits pour explorer les effets à long terme potentiels de sa décision. Cet intervalle permet aussi de baisser les tensions. Une fois que l'Émir est convaincu que son verdict respecte les intérêts de toute la communauté et qu'il sera acceptable pour les belligérants, il est temps de rencontrer les parties pour rendre sa décision finale. Le rôle de l'Émir a été déterminant dans la gestion coutumière et traditionnelle de cette crise à un niveau local et éviter qu'elle ne débouche sur un conflit foncier complexe dans le village.

3.3 Résultats

Dans le premier cas, il a été décidé que les deux parties impliquées dans l'opération ont été imprudents et s'étaient laissé guider par les gains, pécuniaires pour l'un, et foncier pour l'autre. Mais l'important est que le villageois puisse continuer à exploiter la terre en question afin de subvenir aux besoins de la famille, au moins jusqu'à ce que la confession religieuse soit en mesure de débiter ses infrastructures. La confession religieuse est rassurée que quelqu'un veille sur ses terres et en fait bon usage en attendant une solution définitive.

Dans le second cas, l'Émir a octroyé trois hectares, au lieu de sept. Au nom de la liberté et de la tolérance religieuse, il a été décidé qu'ils sont en droit de pratiquer et d'enseigner, sans contrainte. La zone de quatre hectares, qui se trouve entre le village et la confession religieuse, a été laissée pour l'usage des villageois. Cela leur permet de continuer l'exploitation du champ pour quelques saisons encore et permet également à l'autre village de disposer d'une zone de pâturage ou d'agriculture en cas de besoin. Surtout, cette décision empêche des conflits entre les religions ; les demandeurs du terrain pour construire les infrastructures de leur confession religieuse étaient des Protestants. Octroyer les 7 hectares à une autre religion, alors que les religions n'ont pas autant de superficie dans une zone constituée à 99% de musulmans, pourrait amener à moyen terme des rancœurs, suite à des pressions démographiques et climatiques qui risquent de déboucher sur des conflits interreligieux.



4. Leçons apprises et réflexions

Au regard des traditions et de la réalité lorsqu'un conflit se présente il faut d'abord essayer de le comprendre, ensuite travailler à le résoudre à une échelle locale avant que ce conflit risque de grandir dans des conflits intra ou intercommunautaires et d'être potentiellement exploité par d'autres. Lorsqu'un phénomène de discordance dans une communauté se présente, il faut cerner les enjeux présents et futurs, ensuite essayer de les atténuer.

Pour une autorité coutumière, le dialogue, la médiation et la négociation pour la prévention et la résolution des conflits reposent beaucoup sur cette capacité à percevoir des signes qui donnent une vision d'ensemble des phénomènes altérant le fonctionnement d'une société. En sa qualité d'autorité coutumière suprême du Royaume du Liptako, l'Émir est confronté à des situations très complexes, dont les prémices se situent à un niveau de priorités primaires et fondamentales comme l'accès à la terre et à l'eau, l'alimentation, l'éducation, et la santé.

L'enjeu pour les autorités coutumières est d'identifier les situations par lesquelles les besoins du plus grand nombre seront satisfaits. À l'opposé des autres acteurs, qui peuvent compter sur le soutien d'outils professionnels ou de sondages éprouvés pour sortir des données tangibles, une autorité morale, disposant d'une responsabilité des communautés, doit entrevoir plus dans la manière de procéder avec des pratiques qui reposent sur les besoins et les priorités de la population entière. Donc il s'agit plus de donner un aperçu plus pratique des phénomènes de résolution de conflits et de gouvernance environnementale endogène qui touchent la zone du Liptako Gourma.

Cette double crise, d'une part les effets du changement climatique, d'autre part l'insécurité due aux conflits armés, met en évidence le rôle primordial des leaders communautaires. Les communautés ont pour rôle de mettre en œuvre des réponses non militaires aux crises sécuritaires comme le terrorisme, les rebellions, les

conflits armés. Il faut absolument une approche globale aux différentes crises que traversent le Sahel, qui unit ces initiatives communautaires, environnementales, et innovantes avec les approches militaires, politiques et économiques au besoin.

Afin d'assurer la stabilité et la paix à long terme dans la région du Liptako Gourma, il faut aller à la racine des conflits. Cela implique qu'on travaille pour réparer les injustices, les abandons, les exclusions. Il faut chercher à gagner les cœurs et les esprits des mécontents, pour que les acteurs puissent établir un vrai dialogue et que les communautés puissent exprimer leurs besoins. Par exemple, dans le contexte des conflits ruraux, de tels dialogues pourraient aboutir à une "zone de paix", regroupant des communautés à un endroit où il y a de l'eau, une banque céréalière, une banque d'aliments pour bétails, un dispensaire, une école, et une administration pour délivrer des pièces d'identités.

Tenant compte de l'importance de développer des actions au niveau communautaire, il faut construire une réponse basée sur l'inclusion et les cellules familiales et communautaires qui permettent d'assurer à la fois la survie des populations et la durabilité des initiatives de paix. Dans cet égard, au niveau de ces cellules familiales et communautaires, les femmes ont une importance particulière. Ce sont elles qui sont garantes des stocks alimentaires, qui sont à la base de la planification familiale et de l'économie agricole, et qui interviennent dans la résolution des conflits intercommunautaires.

Il faut que les leaders communautaires accompagnent l'État, le Gouvernement, et l'Armée dans ce dialogue avec les populations impactées par le terrorisme, en créant des projets qui répondent aux besoins des communautés et qui peuvent contribuer à cerner et à prendre en compte les vraies causes profondes des conflits.



EUROPEAN
INSTITUTE
OF PEACE

European Institute of Peace (EIP)

Rue des Deux Eglises 25
1000 Brussels, Belgium

www.eip.org
info@eip.org



TrustWorks
Global

TrustWorks Global

Rue de l'Évêché, 1
Geneva 1204, Switzerland

www.trustworksglobal.com
info@trustworksglobal.com